

Immobilier

Vous faites de l'immobilier? D'accord. Mais, quelle est la vraie nature de vos opérations ?

Si dans l'industrie immobilière on assure généralement des actifs tangibles, cette dernière comporte plusieurs acteurs dont les besoins en assurance peuvent varier : propriétaires fonciers, gestionnaires immobiliers et d'actifs, locataires, etc.

GPL vous propose des solutions optimales selon la catégorie à laquelle vous appartenez, qu'il s'agisse notamment de protéger des édifices à bureaux, des centres commerciaux ou des immeubles à logements (condominiums, résidences pour personnes âgées ou étudiants). Nous analysons votre programme d'assurance immobilier et produisons les recommandations appropriées pour diminuer votre coût total du risque, en révisant notamment les aspects suivants :

- Prévention physique et dépenses en capital à cette fin;
- Plan de contingence;
- Procédure de gestion des réclamations (dégâts d'eau, chutes mineures, etc.);
- Transfert légal de risque dans les baux (clauses de subrogation, d'indemnisation, de dégagement de responsabilité et autres);
- Alternatives de financement de risques.



Relations avec les marchés d'assurance : Nous avons mis en place chez GPL certains programmes d'assurance répondant aux besoins de segments de marché spécifiques du secteur immobilier. Nous négocions également avec les assureurs majeurs locaux et internationaux. Nous avons développé avec ces derniers des relations étroites construites à travers de nombreux placements de risques. Avant de vous suggérer un assureur, nous évaluons sa solidité financière, son expertise en matière d'assurance de biens et sa capacité à souscrire cette catégorie d'assurance au fil des années.



Expertise de pointe : Nous révisons systématiquement les garanties dont bénéficient nos clients. Nous avons développé au fil des années une connaissance pointue qui nous permet de soulever les questions importantes qui peuvent être cruciales à votre programme d'assurance. Pour n'en nommer que quelques-unes :

- La moisissure toxique et ses effets nuisibles sont un des problèmes majeurs rencontrés aujourd'hui;
- La garantie *règlements municipaux* pour inclure les valeurs de la portion non-endommagée du bâtiment, la démolition et l'enlèvement des débris, l'augmentation du coût de construction et le temps additionnel requis pour reconstruire;
- La responsabilité environnementale ou le terrorisme, dans certains cas pour satisfaire les exigences des prêteurs;
- La clause à montant déclaré afin d'éviter de possibles pénalités de coassurance;
- Un montant global annuel, par emplacement, pour le tremblement de terre;
- L'interruption des affaires, qu'il s'agisse de couvrir les pertes de loyers, de revenus locatifs ou de revenus provenant de frais chargés pour des services de gestion;
- La présence d'amiante dans un immeuble nouvellement acquis;
- L'assurance de projets de construction ou lors de rénovations;
- La responsabilité professionnelle dans le cas de gestionnaires immobiliers, d'actifs ou pour les opérations impliquant des professionnels de la santé;
- Les demandes d'assurés additionnels et confirmations d'assurance.

Pour nous joindre :
 Lynne McLean, C.d'A.Ass., PAA
 lmclean@gplassurance.com
 ☎ 514-788-4409

GPL
assurance

www.gplassurance.com

Solutions sur mesure | Service personnalisé

Les services de professionnels reconnus • Une expertise inégalée du marché de l'assurance • Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque • La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation • Des solutions à des problèmes complexes

Ce bulletin est produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une opinion sur les garanties d'assurance mentionnées, ni un avis juridique.